

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****DU** 06 OCTOBRE 2016**PRESENTS :**

- | | | |
|--|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Thierry QUINTARD | <input checked="" type="checkbox"/> Evelyne ZIBOURA | <input checked="" type="checkbox"/> Yves GIROUD |
| <input type="checkbox"/> Christine BEAUBOUCHEZ | <input checked="" type="checkbox"/> Cédric BON | <input checked="" type="checkbox"/> Bernard ROQUEPLAN |
| <input checked="" type="checkbox"/> André BRACCHI | <input checked="" type="checkbox"/> Marie-France ELSENSOHN | <input checked="" type="checkbox"/> Marie-Christine MARTIN |
| <input checked="" type="checkbox"/> Patrice AMBROSIONI | <input checked="" type="checkbox"/> Claire SATIER | <input checked="" type="checkbox"/> Gilles AUDOUARD |
| <input type="checkbox"/> Valérie DIAS | <input checked="" type="checkbox"/> Fabrice MANGE | <input checked="" type="checkbox"/> Sylvie DURANTON |
| <input checked="" type="checkbox"/> Christophe FLORIT | <input type="checkbox"/> Jean-Claude ROCHE | <input checked="" type="checkbox"/> Jean-Pierre HUGUET |
| <input type="checkbox"/> Anne-Marie THIVOLLE | | |

Pouvoirs :

Christine BEAUBOUCHEZ > Evelyne ZIBOURA

1-Approbation du PV du conseil municipal du 19 juillet**VOTES :** Pour : **UNANIMITE** *Abstention Choisissez le nombre. Contre : Choisissez le nombre.*
-----**2-DM3 BUDGET COMMUNE**

M. le Maire expose que la commune a reçu 1 760€ de recettes en plus qui vont être affectées sur la voirie. Parallèlement, on a eu des coûts supplémentaires sur l'entretien du matériel roulant de 3000€ qui sont financés par 1100€ sur le compte « Bat. Publics », 800€ sur les « produits exceptionnels », 600€ sur les « concessions des cimetières », et 500€ sur les « Autres marchandises – panneaux solaires » ;

Q. : le camion est-il vendu ? Non, il rend encore service ;

VOTES : Pour : **UNANIMITE** *Abstention Choisissez le nombre. Contre : Choisissez le nombre.*
-----**3-DM n° budget immobilier**

Thierry QUINTARD informe le conseil, de ce qu'on enregistre 100€ de moins en taxe foncière.

VOTES : Pour : **UNANIMITE** *Abstention Choisissez le nombre. Contre : Choisissez le nombre.*
-----**4-Répartition des subventions aux associations**

M. le Maire commente le tableau de la répartition des subventions aux associations.

Q. : on a mis à disposition le local à la FNACA, sont-ils informés que c'était exceptionnel ?

R. : le coût de la location est de 250€ et 450 € en hiver, la commune ne peut se priver de ressources.

VOTES : Pour : **UNANIMITE** *Abstention Choisissez le nombre. Contre : Choisissez le nombre.*

5-Convention financière entre la ville de Vienne et commune de Jardin suite implantation antenne relais free mobile

La commune a obtenu le versement de 1/3 de la redevance de free, alors qu'au départ la ville de Vienne voulait tout conserver.

VOTES : **Pour :UNANIMITE** *Abstention Choisissez le nombre. Contre : Choisissez le nombre.*

6-Complément de rémunération Personnel communal titulaire et non titulaire permanent – (prime de fin d'année 2016) article 111 de la loi du 26/01/1984.

M.le Maire expose que c'est un avantage acquis pour le Personnel de la commune.

Q. : A quelle catégorie est-elle versée ?

R. : A tous le personnel.

VOTES : **Pour :UNANIMITE** *Abstention Choisissez le nombre. Contre : Choisissez le nombre.*

7-Contrat à durée déterminée recrutement d'un agent occasionnel chargé de la rédaction du bulletin municipal 2016.

Patrice AMBROSIONI précise que cette année, un effort est fait quant au nombre d'heures sollicités pour ce CDD ; il ne sera octroyé que 110h au lieu de 140 ;

VOTES : **Pour :UNANIMITE** *Abstention Choisissez le nombre. Contre : Choisissez le nombre.*

8-APPROBATION DE LA MISE A JOUR DE LA CARTE DES ALEAS DE LA COMMUNE DE JARDIN.

Cédric BON expose le contexte de l'élaboration de cette carte des aléas, et souligne, notamment qu'elle a été élaborée avec la participation de la population.

Il apporte des explications quant à la lecture de la carte, les différents risques abordés par cette étude comme, les crues, les glissements de terrain ou chutes de pierres, et leur degré d'acuité qui correspond à l'utilisation d'un gradé de couleurs.

M.BON relève, ainsi, que la commune de JARDIN est particulièrement concernée par les problèmes de glissements de terrain (sol argileux). Il souligne un point du nouveau règlement d'urbanisme qui s'appliquera pour toute la commune, à savoir la surélévation de toutes les constructions de 50 cm, et une attention devra être apportée lors de l'instruction des demandes de permis de construire, pour que cette règle ne soit pas détournée par « le recours à des techniques comme un remblais ou un mur de soutènement ».

Le coût de cette carte des aléas est de 6000€, on ne peut guère s'en dispenser car la carte des aléas prend en compte le risque généré par l'activité humaine, et plus la commune accueille de nouvelles constructions, et plus ce risque doit être mesuré.

VOTES : **Pour :UNANIMITE** *Abstention Choisissez le nombre. Contre : Choisissez le nombre.*

9-TRAVAUX Sur le réseau d'éclairage public – SEDI-

Yves GIROUD expose qu'un plan sur trois années doit être conduit pour mettre aux normes les bornes des éclairages publics ; Le coût est élevé de l'ordre de 15730€ mais Vienne' Agglo participe.

Une Communication sera faite pour rassurer les riverains sur ces travaux, et sur la modification des horaires des éclairages publics ; En effet, il n'y aura plus d'éclairage entre 23h et 5H du matin, pour des raisons d'économies financière et d'énergie.

VOTES : **Pour :UNANIMITE** *Abstention Choisissez le nombre. Contre : Choisissez le nombre.*

10-Acquisition de la PARCELLE AC 644- Propriété LARGERON/GUILBERT – pour travaux de sécurité routière montée de la vieille église,

Yves GIROUD explique que cette acquisition est la mesure préalable et indispensable pour conduire ensuite des travaux de sécurisation de ce tronçon ;
Aux questions posées sur le problème des véhicules descendants qui roulent trop vite, Yves GIROUD rassure en spécifiant, qu'évidemment des ralentisseurs seront installés. Pour certains conseillers, ces ralentisseurs ne régleront pas le problème car certains conducteurs « accélèrent » pour passer au milieu de ceux-ci. Il est rappelé que ce jour, la délibération ne porte que sur l'acquisition de cette parcelle, et elle est soumise au vote du Conseil.

VOTES : **Pour :14** **Abstention 2** **Contre : Choisissez le nombre.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 21.35H

Secrétaire de séance : Marie-Christine MARTIN

Thierry Quintard donne ensuite la parole au public venu assister au Conseil Municipal.